



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 38.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 28
 Qui ont pris part à la délibération : 18 Pour : 18 Contre : 0

Date de la convocation : 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoir : M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : MARCHE DE FOURNITURES ET DE LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES A LA CUISINE CENTRALE – LOT 15 FRUITS ET LEGUMES 4^E ET 5^E GAMME : AVENANT AU MARCHÉ

Exposé :

Par délibération n°130.2016 en date du 24 novembre 2016, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les 22 lots du marché 2016.10 relatif à la fourniture et livraison des denrées alimentaires à la cuisine centrale de la commune.

Le lot n°15 Fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme a été attribué à l'entreprise SUD PRIMEURS TOULOUSE pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le 12 décembre 2017, la totalité des actions de la société SUD PRIMEURS TOULOUSE, Société par actions simplifiées, a été acquise par la SARL FIDEGE, elle-même présidente de la SAS GARONNE FRUITS dont le siège est situé avenue de la Nauze ZAC Eurocentre à Castelnau d'Estretfonds (31620). A compter du 1^{er}

janvier 2018, GARONNE FRUITS exploite sous forme de location gérance le fonds de commerce de SUD PRIMEURS 31.

Il convient donc d'établir un avenant de transfert pour ce lot afin d'acter le changement du titulaire du marché.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant de transfert pour le lot n°15 Fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme du marché 2016.10 avec l'entreprise GARONNE FRUITS.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180522-22052018_38-DE
Reçu le 31/05/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE